



ÉLÉMENTS DE MIGRATION EN MAURITANIE

Sidna Ndah Mohamed Saleh

CARIM notes d'analyse et de synthèse 2008/08

Série sur la migration circulaire
Module démographique et économique

Projet de coopération sur les questions liées
à l'intégration sociale des immigrés, à la migration
et à la circulation des personnes

Co-financé par l'Institut universitaire européen et
l'Union européenne (Programme AENEAS)



CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration circulaire
module démographique et économique

CARIM-AS 2008/08

Eléments de migration en Mauritanie

Sidna Ndah Mohamed Saleh

Statisticien-économiste, Consultant

Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration circulaire préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors de deux rencontres organisées par le CARIM à Florence : *Le rôle de la migration circulaire dans la région Euro-Méditerranéenne (17 - 19 octobre 2007)* et *La migration circulaire à partir des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée: Expériences, Opportunités et Contraintes (28 - 29 janvier 2008)*.

L'ensemble des papiers sur la migration circulaire est disponible à l'adresse suivante :
www.carim.org/migrationcirculaire

© 2008, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : forinfo@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «*coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions entre académiques ;
- Réunions entre expert et décideurs politiques ;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet : www.carim.org

Pour plus d'information

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute (EUI)
Villa Malafasca
Via Boccaccio, 151
50133 Firenze (FI)
Italy
Tel: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

Malgré les obstacles liés à la disponibilité et la fiabilité des données, ce papier montre que la Mauritanie est un pays où tous les mouvements d'immigration, émigration et transit co-existent depuis des décennies. Dans le passé, les flux sont essentiellement orientés vers les pays d'Afrique Sub-saharienne du fait de la proximité géographique et d'appartenance aux mêmes confréries religieuses ainsi que les pays arabes soit par le recrutement direct des personnes, soit par des départs spontanés. Des émigrants ont choisi d'explorer de nouvelles destinations. L'émigration vers l'Europe est majoritairement orientée vers la France à partir de la région sud de la Mauritanie. Par ailleurs, quelques 50 mille étrangers vivent en Mauritanie, la plupart sont originaires des pays d'Afrique.

Au cours de ces dernières années, la Mauritanie est devenue un pays de transit par excellence à destination de l'Espagne par les îles Canaries. Cette situation est le résultat du durcissement des contrôles des voies précédentes d'accès, notamment à travers les pays maghrébins. Les principaux facteurs de répulsion pour l'émigration mauritanienne sont la sécheresse, la situation géographique et le voisinage avec les îles canaries.

Récemment, des mesures visant le contrôle de la migration irrégulière ont été adoptées dans le cadre de la coopération avec les pays européens et en particulier avec l'Espagne, notamment par le durcissement des contrôles aux frontières et la zone maritime. Des événements liés à ce contrôle tels que les reconduites aux frontières des migrants irréguliers, ont déjà eu lieu. Par ailleurs, un accord portant sur l'organisation de la migration légale et temporaire a été signé en 2007 entre l'Espagne et la Mauritanie.

Abstract

Despite the impediments related to the data accessibility and precision, this paper shows that Mauritania is a country where both movements of immigration, emigration and transit are coexisting since decades. In the past, Mauritanian emigrants are oriented to Arab countries either by being directly recruited in the home country or by leaving themselves abroad. Other Mauritanian emigrants have chosen the sub-Saharan African countries, because of the geographic proximity and belonging to the same religious community, while others are exploring new destinations in addition to the classical ones. Emigration to Europe is predominated by the France destination favoured by emigrants originating from the south. On the other hand, almost 50 thousand foreigners live in Mauritania; most of them are from African countries.

In recent years, Mauritania experiments the new migration context of being an important transit country for irregular migrants targeting Spain through Canary Islands. This is the result of stronger control of the classical itineraries. The main pull factors of emigration in Mauritania are the draught and the proximity to the Canaries Islands.

Recently, measures aiming the regulation and management of irregular migration have been undertaken within the cooperation framework between European countries, Spain especially, and Mauritania, mainly by strengthening border and sea zone control. Some events linked to irregular migration such as deportations of irregular migrants have already occurred. Moreover, an agreement aiming the management of legal and temporary migration, between Spain and Mauritania, was signed in 2007.

1. Introduction

La Mauritanie est à la fois un pays émetteur et récepteur de migrants. De par sa position géographique, elle est devenue aussi un pays de transit des candidats à la migration vers l'Europe. La diaspora mauritanienne vivant à l'étranger compte en effet près de 250.000¹ membres selon les estimations officielles tandis que des évaluations récentes portent à 48.000² le nombre d'étrangers présents en Mauritanie en 2007. Quant aux migrants vers l'Europe, en transit en Mauritanie, ils sont de plus en plus nombreux ces dernières années suite au durcissement des contrôles des voies d'accès précédentes, notamment à travers les pays maghrébins.

La mesure de l'ampleur de ces flux migratoires manque de précision car les sources de données y afférentes sont éparses et peu fiables. Les données rendues disponibles de manière irrégulière sont issues soit d'enregistrements administratifs, soit d'opérations ponctuelles de collecte de données. Cette faiblesse de la production des données sur les phénomènes migratoires traduit en fait le faible intérêt accordé jusqu'à récemment à ces questions de la migration dans les politiques publiques.

Face à l'ampleur grandissante des flux de migrants en transit par la Mauritanie enregistrés au cours de ces dernières années, les autorités mauritaniennes prennent de plus en plus conscience de la complexité et des enjeux des questions de la migration internationale. Des mesures et projets de texte visant à mieux contrôler la migration illégale sont déjà adoptés ou en cours d'adoption, notamment sous l'influence de la coopération avec les pays européens et en particulier avec le Royaume d'Espagne. Des programmes de lutte contre la migration clandestine et d'insertion des jeunes font l'objet de requêtes de financement auprès des partenaires impliqués dans ce domaine.

En ce qui concerne l'émigration des mauritaniens, elle comporte à la fois des circuits classiques vers des destinations en Afrique, en Europe et dans certains pays arabes mais aussi des tendances récentes privilégiant d'autres destinations (Émirats Arabes Unis, Espagne, Angola, Etats-Unis d'Amérique, ...). Les flux d'émigration ont été accélérés au cours des dernières décennies sous l'effet de sécheresses récurrentes apparues dans les années 1970 et 1980. En fait la population mauritanienne, estimée à 3.075.000 habitants en 2007³, a été marquée par un vaste mouvement de sédentarisation en prélude à l'accélération du phénomène de l'émigration des Mauritaniens. Composée à plus de 70% de nomades en 1965, la Mauritanie n'en compte actuellement qu'environ 5% selon les données du dernier recensement général de la population (2000), et au même moment la population urbaine passait de 9% en 1964 à 43% en 2004.

Le développement qui suit est consacré dans un premier temps à un exposé des faits marquants de l'émigration de Mauritaniens, suivi des caractéristiques de l'immigration en Mauritanie puis des questions relatives à la migration de transit. Enfin, les aspects de la migration circulaire seront mis en exergue.

2. L'émigration à partir de la Mauritanie

Plusieurs événements majeurs intervenus au cours de ces dernières décennies, dont notamment la dégradation des moyens de production agro-pastoraux suite à plusieurs périodes de sécheresse,

¹ Source : Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération cité dans « Les Statistiques sur la Migration de Main d'œuvre en Mauritanie », étude réalisée par M.L.O.Cheikh Melanine dans le cadre du Projet relatif à la migration de main d'œuvre en Afrique exécuté par la Direction du Travail et de la Protection Sociale et le BIT. Mars 2005.

² Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle/Direction de l'Emploi. Étude sur la situation de la main d'œuvre étrangère en Mauritanie. Plan de mise en œuvre de la stratégie de gestion de la main d'œuvre étrangère. Rapport réalisé par EDFORE sarl. Août 2007.

³ Mauritanie. Office National de la Statistique. Projections démographiques 2001-2015. Avril 2004.

associées à des niveaux élevés de pauvreté et de chômage (respectivement 48,7% et 32% en 2004), ont généré des mouvements migratoires sans précédent de la Mauritanie vers les pays limitrophes ainsi que vers des destinations plus lointaines. Le tableau 1 ci-dessous fait ressortir la répartition des effectifs mauritaniens vivant à l'étranger selon leur pays d'accueil.

D'autres sources de données font état de chiffres divergents, probablement du fait des années de référence ou des définitions des concepts utilisés. Ainsi, selon la base de données de l'OCDE, l'effectif des ressortissants mauritaniens résidant dans « *les années 2000* »⁴ en France est estimé à 9.600 personnes.

Tableau 1. Répartition des émigrés mauritaniens selon le pays de résidence

Pays d'accueil	Effectif
Arabie Saoudite	20.000
Congo Brazzaville	2.500
Cote d'Ivoire	50.000
Émirats Arabes Unis	4.000
France	20.000
Gambie	20.000
Guinée Bissau	3.000
Îles Canaries	2.000
Mali	40.000
Niger	5.000
Sénégal	10.000
Autres pays africains	15.000
Reste du monde	58.500
Total	250.000

Source : Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (Mauritanie)

Au-delà de ces données de stock, les informations sur les flux relevées chaque semaine par les services du Ministère de l'Intérieur font état de sorties régulières du territoire s'élevant à 98.000 entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2007, dont 51.000 étrangers et 46.000 nationaux. Ces chiffres reflètent les mouvements en sortie des frontières tous motifs confondus.

Les faits marquants de la migration des Mauritaniens à l'étranger au cours de ces deux dernières décennies sont résumés ci-après.

2.1. L'émigration vers les pays du Golfe et la Libye

Les opportunités d'emploi générées par les économies de ces pays pétroliers ont attiré beaucoup de Mauritaniens à la recherche d'emplois rémunérateurs. La langue arabe commune a certainement constitué un facteur déterminant dans l'orientation de ces flux migratoires des Mauritaniens vers ces pays.

Un fait important a accéléré ces flux dans les années 1980 et 1990 : il s'agit du recrutement sur place en Mauritanie par les Emirats Arabes Unis (EAU) de contingents importants de Mauritaniens pour servir dans les services de police et de sécurité de ce pays. Après avoir été réalisé à plusieurs reprises, ce type d'embauche sur contrat à durée déterminé renouvelable s'est tari vers la fin des années 1990 de sorte que dès le début des années 2000, on a assisté à un retour par vagues de la plupart de ces émigrés dont le contrat n'a pas été renouvelé. Il faut mentionner que ces embauches par les EAU ont suscité beaucoup d'espoirs d'amélioration du niveau de vie chez les candidats, à tel point qu'à chaque occasion de recrutement organisée en collaboration avec les autorités mauritaniennes l'on

⁴ Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et CEDEAO. Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Les migrations. Août 2006.

enregistrait des milliers de candidats. En effet, l'espoir était suscité par le niveau de la rémunération proposée comparativement au niveau des revenus en Mauritanie, de sorte que certains candidats à cette embauche étaient prêts à abandonner des postes de travail qu'ils occupaient en Mauritanie, y compris dans la Fonction Publique.

Outre ces recrutements d'ampleur relativement grande, il convient de signaler les quelques opportunités offertes par certains pays du Golfe (EAU, Koweït, Qatar) pour l'accueil d'enseignants et de cadis (juges spécialistes de la Charia islamique). S'y ajoute un fait bien plus retentissant dans la presse et qui est relatif à l'émigration de jeunes enfants utilisés comme jockeys dans les courses de chameaux.

En ce qui concerne la communauté des Mauritaniens émigrés en Libye, leur séjour a souvent été ponctué par des expulsions massives au cours de ces deux dernières décennies.

Les Mauritaniens installés en Arabie Saoudite forment l'une des communautés mauritaniennes de l'étranger les plus importantes en termes d'effectifs. Installés souvent de longue date par vagues de pèlerins venus s'acquitter du rite islamique du pèlerinage à la Mecque et à Médine dit Hajj, ils sont appelés « Chinguettiens » en référence à la ville mauritanienne historique de Chinguetti qui est considérée comme l'une des villes saintes de l'Islam et qui a donné son nom à un moment donné à la Mauritanie (Bilad Chinguetti, Terre de Chinguetti). A plusieurs reprises, les membres de cette communauté non munies de papiers de séjour ont fait l'objet de campagnes d'expulsions en groupes.

2.2. L'émigration vers les pays africains

La plupart des migrants installés dans ces pays ont quitté le pays suite aux conséquences néfastes des cycles de sécheresse des années 1970. L'existence de liens culturels et historiques entre la Mauritanie et les pays limitrophes, notamment l'appartenance aux mêmes confréries religieuses, a certainement contribué à attirer plus de migrants mauritaniens dans cette zone. Le commerce de détail a constitué la principale profession exercée par ces émigrés au Sénégal, en Gambie, en Côte d'Ivoire et en Guinée Bissau. Les événements d'hostilités intervenus en 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal ont constitué un tournant et une rupture forte dans cet élan migratoire, en particulier au Sénégal. Des dizaines de milliers de Mauritaniens ont été rapatriés en Mauritanie dans des circonstances difficiles, laissant parfois derrière eux un patrimoine ou des économies constitués après de longues années de labeur, sans compter la perte de leurs emplois. A cela s'ajoute le drame vécu par les groupes de Mauritaniens déplacés pour devenir réfugiés au Sénégal et l'expulsion de milliers de Sénégalais qui résidaient en Mauritanie.

Avec l'avènement des guerres civiles dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et du centre (Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Léone, République Démocratique du Congo), plusieurs colonies mauritaniennes ont été obligées de se déplacer et de se réinstaller vers d'autres pays plus paisibles et prospères, notamment en Angola. Dans ce dernier pays, plusieurs incidents d'arrestations et de menaces d'expulsions de ces émigrés ont été signalés au cours des années 2005-2006.

2.3. L'émigration vers l'Europe

Les principales destinations de l'émigration de Mauritaniens en Europe sont la France et l'Espagne mais ce phénomène commence à toucher de plus en plus d'autres pays européens.

La France étant la puissance ayant colonisé la Mauritanie et dont la langue est couramment enseignée et utilisée, l'émigration y est naturellement orientée, notamment celle des étudiants, des réfugiés et de catégories de travailleurs peu qualifiés. La région du Guidimagha située au sud de la Mauritanie, dans la vallée du fleuve Sénégal, est considérée comme un foyer traditionnel d'émigration vers la France, notamment de membres de l'ethnie soninké. Outre les transferts réguliers font en direction de leurs familles restées en Mauritanie, ces émigrés sont parfois à l'origine

d'initiatives d'appuis au développement local au bénéfice de leurs localités d'origine en collaboration avec des ONG telles que le Groupement de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR) dans le cadre de programmes de promotion de l'implication des migrants dans le développement de leurs régions d'origine et de promotion socioprofessionnelle des migrants par l'accompagnement de porteurs de projets individuels dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle et de création d'activité économique⁵.

Quant au Royaume d'Espagne, il est quasiment frontalier à la Mauritanie de par la proximité géographique des Iles Canaries avec lesquelles d'importants échanges ont été tissés au cours des trois dernières décennies, notamment à travers l'exploitation du secteur de la pêche maritime.

2.4. L'émigration vers le reste du monde

En dehors des zones évoquées précédemment, l'émigration de Mauritaniens est assez limitée, environ 2.200 personnes. Il existe néanmoins des colonies récemment constituées aux Etats-Unis d'Amérique, notamment dans l'Etat du Kentucky où des émigrés mauritaniens chassés par le climat d'insécurité dans certains pays d'Afrique se sont installés. De même, il est à noter la présence de groupes d'émigrés en Chine qui travaillent comme relais avancé du circuit du commerce international entre ce pays et la Mauritanie.

3. Caractéristiques de l'immigration en Mauritanie

Les données issues du recensement de la population et de l'habita (RGPH) de l'année 2000 permettent de se faire une idée de la présence des immigrés en Mauritanie. Ainsi ont été dénombrés à la date du recensement 59.481 résidents en Mauritanie en provenance de l'étranger, y compris des migrants mauritaniens, dont 34.481 étrangers, ce qui montre que l'immigration en Mauritanie était encore limitée à cette date. Le tableau ci-dessous comprend la répartition de ces immigrants selon leur lieu d'origine.

Une enquête réalisée en 2007 sur la main d'œuvre étrangère dans les 3 villes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso indique par extrapolation que le nombre d'étrangers résidant en Mauritanie s'élève à 48 000 personnes, constitués d'Africains dans leur grande majorité, notamment des Sénégalais, des Maliens et des Guinéens. En fait, une intensification de l'immigration en Mauritanie a été remarquée en 2005 et 2006, probablement en partie à cause des perspectives d'exploitation de ressources pétrolières.

Tableau 2. Répartition (en %) des immigrants selon le pays d'origine et le sexe, 2000

Pays de résidence antérieure	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Guinée Bissau	1,9	1,1	1,6
Guinée Conakry	4,1	2,6	3,5
Mali	28,0	35,7	31,3
Sénégal	37,6	38,2	37,9
Pays du Maghreb	6,7	4,5	5,8
Autres pays Africains	12,3	10,1	11,4
Pays arabes du Golfe	3,9	3,7	3,8
Autres Pays arabes	0,1	0,1	0,1
Pays d'Amérique	0,6	0,5	0,5
France	2,5	1,8	2,2
Autres Pays d'Europe	1,8	1,3	1,6
Asie	0,3	0,2	0,3
Reste du Monde	0,0	0,0	0,0

⁵ GRDR. Rapport d'activités 2006.

Total	100	100	100
-------	-----	-----	-----

Source : RGPH, 2000

Il convient de noter que la communauté sénégalaise résidant en Mauritanie comptait à elle seule 32 729 personnes en 1988 selon le second recensement général de la population et de l'habitat. Mais depuis les événements de 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal, des milliers de sénégalais ont été rapatriés cette année là à l'instar des Mauritaniens du Sénégal. Ces retours forcés au pays d'origine ont sans nul doute freiné la tendance à une forte migration de part et d'autre des frontières entre le Sénégal et la Mauritanie. A signaler aussi la présence de réfugiés africains en provenance de pays ayant connu des troubles ces dernières années (Libéria, Côte d'Ivoire).

Par ailleurs, l'implantation d'entreprises étrangères au cours de ces dernières années s'accompagne le plus souvent de colonies de travailleurs expatriés. C'est le cas de ressortissants du Maroc, de la Tunisie, et d'autres pays dont des sociétés sont engagées dans les prospections pétrolières et minières (Australie, etc.).

Les entrées régulières dans le territoire enregistrées par les services mauritaniens font état d'environ 106.000 personnes entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2007, dont 59.000 étrangers et 47.000 nationaux.

4. Les migrants de transit

Les événements liés à la migration qui ont le plus accaparé l'attention des gouvernements et ont eu le plus d'échos dans l'opinion publique sont incontestablement les vagues de candidats à l'émigration clandestine utilisant des embarcations de fortune et qui, très souvent, sont victimes d'accidents mortels au cours de leur traversée en mer. Ces nouveaux « *boat people* » de diverses origines africaines et non africaines, font appel à des réseaux de passeurs et paient des prix exorbitants pour leur traversée hasardeuse. Le territoire et les eaux mauritaniennes sont juste utilisés comme lieu de passage pour atteindre l'Europe et en premier lieu les Îles Canaries.

Pour évaluer l'ampleur de ce phénomène dramatique, une veille effectuée sur les quelques dernières semaines a permis de consigner dans le tableau ci-après les événements marquants.

Tableau 3. Événements liés à la migration clandestine en novembre et décembre, 2007)

Date	Événement constaté
06 novembre 2007	45 émigrants clandestins, pour la plupart des sénégalais, morts au large de l'Ouest de l'Afrique et 92 survivants
28 novembre 2007	Arrestation de 125 immigrés clandestins à Nouadhibou
03 décembre 2007	54 candidats à l'émigration clandestine arrêtés (sénégalais et malien)
06 décembre 2007	18 clandestins interceptés et un Espagnol arrêté
10 décembre 2007	Concerts organisés pour conscientiser les jeunes candidats à l'émigration
14 décembre 2007	Dix corps sans vie de citoyens d'Afrique retrouvés sur une plage de Nouakchott

Pour faire face à cette poussée de la migration clandestine transitant par la Mauritanie et apporter les secours nécessaires aux cas humanitaires, le Gouvernement mauritanien a fait appel à la coopération des pays membre de l'Union européenne car l'immensité du territoire national rend quasiment impossible le contrôle aux frontières des candidats à la migration clandestine vers l'Europe. A cela s'ajoute la mise en service de la route Nouakchott-Nouadhibou permettant de relier l'Afrique subsaharienne au Maroc et, au-delà, à l'Europe. Ainsi, la Mauritanie a bénéficié d'une aide d'un montant de 3 millions d'euros octroyée par l'Union européenne dans le cadre du mécanisme de réaction rapide. Une agence européenne, dite FRONTEX, a déployé des moyens de surveillance des eaux territoriales maritimes en vue de détecter les éventuelles embarcations transportant des groupes

de migrants clandestins. De plus, des camps d'accueil provisoire de ces migrants ont été ouverts à Nouadhibou destinés à procurer une assistance à ces migrants bloqués sur le territoire mauritanien après avoir tenté, sans succès, d'accéder au territoire espagnol.

Ces migrants qualifiés d'irréguliers font l'objet de mesures relevant de l'une des catégories suivantes :

- Migrants irréguliers refoulés, mesure à caractère policier ;
- Expulsions, à caractère politique ;
- Interdiction de séjour, décision judiciaire ;
- Le rapatriement, en général volontaire, fait intervenir les canaux diplomatiques et est organisé par le système humanitaire (OMI, HCR, etc.) : 350 cas de ce type ont été enregistrés entre 2004 et 2006 et concernent des ressortissants de l'Inde, du Bangladesh et du Pakistan, selon les services du Ministère de l'Intérieur mauritanien ;

Tableau 4. Flux des migrants clandestins reconduits en 2006 et 2007

Mois	Année 2006	Année 2007
Janvier	573	747
Février	622	799
Mars	645	891
Avril	565	4187
Mai	686	
Juin	411	
Juillet	389	
Août	3151	
Septembre	1821	
Octobre	396	
Novembre	988	
Décembre	1390	
Total	11637	

Source : Ministère de l'Intérieur de Mauritanie

- Reconduites aux frontières : cette mesure à caractère administratif a touché 11.637 individus en 2006 et 6.624 entre le 1^{er} janvier et le 11 décembre 2007. Ces migrants sont en grande partie de nationalités sénégalaise (60%) et malienne (35%), le reste étant composé de Ghanéens, Gambiens, Ivoiriens, Togolais et Bissau-Guinéens, selon les services du Ministère de l'Intérieur. Le tableau ci-dessous porte sur les chiffres désagrégés relatifs à cette catégorie de migrants irréguliers selon les mois de 2006 et en partie pour 2007 :

5. Les migrations circulaires

Des faits de migration exposés plus haut, il est possible d'identifier ceux qui relèvent de la migration circulaire et de tenter de les caractériser au regard des questions clés à aborder au cours de la session thématique, mais dans un premier temps il convient d'essayer de cerner les contours du concept de migration circulaire et le cadre politique dans lequel il a émergé ces derniers temps.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une approche globale sur la question des migrations, comprenant des politiques destinées à lutter contre l'immigration illégale et permettant de tirer parti des avantages de l'immigration légale. Ainsi, les liens entre migration et développement devraient désormais être abordés dans la coopération avec les pays tiers et déclinés en mesures concrètes, telles que la facilitation de l'envoi de fonds vers les pays d'origine, l'encouragement du rôle

des diasporas résidentes dans les Etats membres de l'UE, le renforcement de la migration circulaire, la facilitation du retour et l'atténuation des inconvénients causés par la fuite des cerveaux⁶.

Le concept de migrations circulaires est défini lors d'une réunion récente du Conseil de l'Union européenne comme étant « *un déplacement temporaire et légal de personnes entre un ou plusieurs Etats membres et un pays tiers particulier, dans le cadre duquel des ressortissants de pays tiers trouvent un emploi légal dans l'UE ou des personnes résidant légalement dans l'UE retournent dans leur pays d'origine* »⁷. Le phénomène de migration circulaire est supposé être très avantageux tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination, en particulier à un moment où les politiques de restriction de la migration internationale en vigueur n'ont pas produit les effets escomptés et, qu'au contraire, elles ont plutôt incité à transformer les migrations temporaires légales observées par le passé en une migration permanente clandestine pour différentes raisons.

A l'occasion du dialogue entamé ces derniers temps au niveau international, notamment à l'occasion des conférences organisées sur le thème de la migration internationale et le développement à Rabat (juillet 2006), à New-York (septembre 2006) et à Tripoli (novembre 2006), et à l'occasion du dialogue entre l'Union européenne et les Etats africains dans le cadre de l'article 13 de l'accord de Cotonou, les échanges entre pays partenaires ont porté sur le co-développement et la formation ainsi que sur la promotion de la migration circulaire.

Concernant la Mauritanie, il convient de signaler l'organisation de plusieurs missions à Nouakchott de délégations européennes en 2006 et 2007 dans le cadre du dialogue entre ce pays et l'Union européenne et dont la dernière date du 27 et 28 juin 2007⁸.

Il convient aussi de noter le récent accord signé à Nouakchott le 25 juillet 2007 entre la Mauritanie et l'Espagne⁹ concernant la régulation et la gestion des flux migratoires de main d'œuvre entre les deux Etats, notamment en organisant les modalités de la migration saisonnière. Cet accord vise à mettre en place un instrument de gestion conjointe et efficace capable de promouvoir la migration légale dans le respect des droits et des obligations des travailleurs migrants, de réguler de façon ordonnée et cohérente les flux migratoires de main d'œuvre existant entre les deux Etats et de prévenir les migrations clandestines et l'exploitation des travailleurs dans le contexte de la politique étrangère et relative aux migrations menée par les gouvernements des deux Etats et de l'engagement de ceux-ci envers le contrôle des flux migratoires. Il y est aussi question de développer un Programme de création de Centres de formation en Mauritanie ayant pour but la formation en alternance avec le travail et la pratique professionnelle des jeunes chômeurs dans le cadre de projets, visant à améliorer les conditions de vie dans les villages et les villes de Mauritanie. La réinsertion des travailleurs migrants dans leur Etat d'origine est aussi encouragée à travers des programmes de soutien.

Cet accord est l'une des manifestations du dialogue en cours entre les autorités mauritaniennes et la Commission Européenne ainsi que les pays membres de l'UE portant sur la gestion des flux migratoires, notamment par l'appui au contrôle des frontières ainsi que sur la migration et le développement où il y est question de mettre à contribution le X^e FED pour financer des projets identifiés dans ce cadre.

Dès la signature de l'accord, les candidats à l'émigration vers l'Espagne ont afflué par milliers pour s'inscrire auprès des guichets de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ) à tel point

⁶ Sénat (France). Mme Catherine TASCIA, MM. Jacques PELLETIER et Bernard BARRAUX. Rapport d'information n° 417 (2006-2007) fait au nom de la commission des affaires étrangères. 25 juillet 2007.

⁷ Conseil de l'Union européenne. Conclusions du Conseil sur les partenariats pour la mobilité et les migrations circulaires dans le cadre de l'approche globale sur la question des migrations. 10 décembre 2006

⁸ République Islamique de Mauritanie et Union européenne. Déclaration commune. 28 juin 2007.

⁹ Accord entre la République Islamique de Mauritanie et le Royaume d'Espagne concernant la régulation et la gestion des flux migratoires de main-d'œuvre entre les deux Etats. 25 juillet 2007.

que les responsables de cette agence ont dû organiser une conférence de presse pour apporter les éclaircissements nécessaires suite à ces demandes d'inscription et aux rumeurs qui les accompagnent.

Tableau 5. Pourcentage des immigrants internationaux en Mauritanie selon la durée de résidence, le sexe et le milieu de résidence en 2000

Durée de résidence	Homme	Femme	Ensemble
Urbain			
Moins d'un an	19,8	18,8	19,4
01-04	23,3	22,5	23,0
05-09	15,0	14,3	14,7
10 ans & +	41,9	44,4	42,9
Total	100	100	100
Rural			
moins d'un an	14,6	9,8	12,2
01-04	20,4	16,9	18,7
05-09	15,7	16,3	16,0
10 ans & +	49,3	57,0	53,1
Total	100	100	100
Ensemble			
moins d'un an	18,1	14,9	16,8
01-04	22,4	20,1	21,4
05-09	15,2	15,1	15,2
10 ans & +	44,3	49,8	46,7
Total	100	100	100

Source : RGPH 2000

Outre l'accord signé en 2003 avec l'Espagne, la Mauritanie est liée par des conventions relatives à la migration avec 8 autres pays : La France, la Libye (1995), le Sénégal, le Mali, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et la Gambie. L'accord bilatéral avec la France devait être renouvelé à partir de 1992, mais les négociations entre les deux pays n'ont pas abouti à ce jour. Quant au Sénégal, la convention est matérialisée par le Procès-verbal signé en 1992 suite à la normalisation des relations entre les deux pays.

Au niveau des immigrants internationaux en Mauritanie, le tableau ci-dessous donne des indications quant à la durée de résidence passée dans le pays au moment du recensement de la population en 2000. Il y est fait mention que 16,8% ont résidé moins d'une année dans le pays. C'est là une indication du volume de la migration temporaire des étrangers en Mauritanie mais en absence d'informations supplémentaires, il est difficile de qualifier ce type de migrations.

Selon l'enquête sur la main-d'œuvre étrangère (EMOE) réalisée en 2007 dans trois principales villes, 60% des étrangers présents en Mauritanie y résident depuis 2000 et l'on constate une intensification des flux d'entrée depuis les deux dernières années. Environ 68% des étrangers ont déclaré leur intention de retourner dans leurs pays d'origine dans un avenir proche, alors que 12% envisagent de rester en Mauritanie.

Concernant les organismes mauritaniens en charge de la gestion des migrations, il convient de signaler que cette question est inscrite dans les lettres de missions de 26 services administratifs différents. Cependant, les principaux départements ministériels concernés sont les suivants :

- Le Ministère de l'Intérieur,
- Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération,

- Le Ministère de la Défense Nationale,
- Le Ministère de la Justice, et
- Le Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle.
- Un Groupe d'Etude sur la Gestion des Flux Migratoires (GEFM), regroupant l'administration, la société civile, la Commission européenne, les Etats membres de l'UE, des partenaires techniques et financiers et les ambassades des Etats voisins, est en cours de mise en place.
- Enfin il est aussi à noter qu'une nouvelle loi est actuellement en cours d'élaboration dans le but d'intégrer tous les nouveaux paramètres relatifs à la gestion des migrations.

Bibliographie

EUI-RSCAS. CARIM Mediterranean Migration Report, 2006-2007.

Accord entre la République Islamique de Mauritanie et le Royaume d'Espagne concernant la régulation et la gestion des flux migratoires de main-d'œuvre entre les deux Etats. 25 juillet 2007

République Islamique de Mauritanie. Programme de Lutte Contre la Migration Clandestine et de l'Insertion des Jeunes Mauritaniens.

Mohamed Laghdaf O. Cheikh Malainine. Les Statistiques sur la Migration de la main-d'œuvre en Mauritanie. Mars 2005.

Sow Aly Ousmane. ONS/Bureau Central du Recensement. Analyse des migrations. Août 2007.

EDFORE. Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle. Direction de l'Emploi. Etude sur la situation de la main-d'œuvre étrangère en Mauritanie. Plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie de Gestion de la Main d'œuvre étrangère. Août 2007.

REMUAO. Mauritanie. ONS. Enquête Nationale sur la Migration 1993. Rapport National Descriptif. Octobre 1997.

Groupe de Recherches et de réalisations pour le Développement Rural (GRDR). Rapport d'activités 2006.

Sénat (France). Mme Catherine TASCIA, MM. Jacques PELLETIER et Bernard BARRAUX. Rapport d'information n° 417 (2006-2007) fait au nom de la commission des affaires étrangères. 25 juillet 2007.

Conseil de l'Union européenne. Conclusions du Conseil sur les partenariats pour la mobilité et les migrations circulaires dans le cadre de l'approche globale sur la question des migrations. 2839^{ème} session du Conseil AFFAIRES GENERALES. Bruxelles, le 10 décembre 2007

République Islamique de Mauritanie et Union européenne. Déclaration commune. 28 juin 2007.

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et CEDEAO. Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Les migrations. Août 2006.